

La Lettre de l'ASTEE Numéro 9

1- Informations générales :

Le groupe de travail « eaux pluviales » de la Commission Assainissement organise une journée technique le 27 Janvier 2004 à l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 28 rue des Saint-Pères, 75007 PARIS de 9h30 à 17h30 sur les bassins de Stockage- Décantation en réseau d'assainissement.

http://www.astee.org/agenda/fichiers/54_1.pdf

Les intervenants présenteront les derniers travaux sur les bassins de retenue, éléments majeurs de gestion des effluents urbains par temps de pluie, et les dispositifs de dépollution.

2- Aujourd'hui nous donnons la parole au docteur Michel CHABRE, Président de l'Office National Dentaire pour l'Environnement

La rédaction : Comment votre profession a-t-elle été amenée à s'impliquer dans la gestion de ses déchets d'activité de soins ?

Dr Chabre : Il faut remonter à la loi sur les déchets de juillet 1992 et à la création en 1994 de l'Office National Dentaire pour l'Environnement (ONDE) qui représente les chirurgiens-dentistes et qui a été créé pour répondre aux nouvelles exigences en matière de protection de l'environnement. Mais ce n'est qu'en 1998, avec la parution de l'arrêté du 30 mars codifiant les règles d'élimination des déchets d'amalgames dentaires, que le processus s'est enclenché pour respecter la date limite de mise en conformité fixée au 30 mars 2001. Les déchets d'amalgames représentent environ 40 tonnes par an contenant 50% de mercure, soit 20 tonnes. La mise en conformité passait par l'installation dans les cabinets dentaires de séparateurs-récupérateurs de déchets d'amalgames. Les déchets solides étaient déjà récupérés, mais tous les déchets éliminés par la voie eau (aspiration buccale et crachoirs) disparaissaient dans les eaux usées.

La rédaction : De quels appuis avez-vous eu besoin ?

Dr Chabre : De deux appuis.

Le premier, une aide financière en provenance des Agences de l'Eau qui aidait à hauteur d'environ 335 à 500 € un investissement de l'ordre de 1500 €. L'obtention de l'aide était soumise à une condition : matériels et entreprises de collecte et de traitement devaient être sélectionnés par les Agences de l'Eau. Les conventions avec les Agences de l'Eau ont été signées en 1999 et 2000.

Le second, liée au premier, une garantie d'efficacité des installations. Une démarche de normalisation suivie d'une certification des matériels a été engagée concomitamment.

La rédaction : A quel stade êtes-vous arrivés aujourd'hui ? Que reste-t-il à faire ?

Dr Chabre : Sur les 37000 cabinets en activité, nous avons traité 12040 dossiers jusqu'à la phase finale. Nous savons que tous les dentistes n'ont pas engagé la procédure de demande d'aide pour les travaux de mise en conformité et ceci pour deux raisons. La première parce que les formalités de constitution d'un dossier ont rebuté certains, la seconde parce que certains fournisseurs de matériels n'étaient pas sur la liste des matériels agréés par les Agences de l'Eau. En conséquence, toutes ces installations ne sont pas remontées à notre office. La mise en conformité du parc représente aujourd'hui plus de 90 % et, comme le renouvellement du parc est estimé à 10% par an, nous atteindrons rapidement les 100%. Mais le deuxième volet relatif à la collecte et au traitement n'est pas encore réglé.

La rédaction : Quel retour d'expériences avez-vous tiré qui puisse servir à d'autres ?

Dr Chabre : Tout d'abord la nécessité de créer une structure professionnelle - pour nous ONDE - qui prenne en charge ces questions et ait les moyens matériels de les traiter. Ensuite, utiliser les procédures reconnues de normalisation et de certification pour appuyer cette démarche. Enfin, communiquer pour informer les acteurs et aider les évolutions.

La rédaction : Quel rôle a joué l'ASTEE (nouveau nom de l'AGHTM) dans cette action ?

Dr Chabre : L'ASTEE joue en ce moment un rôle essentiel sur le point restant à régler, la collecte et le traitement des déchets mercuriels. L'ASTEE présente l'avantage de pouvoir réunir tous les acteurs concernés par ce dossier, notamment les ministères, les chirurgiens-dentistes et les entreprises de collecte. Un groupe de travail est en train de travailler sur un projet de circulaire qui fixera les règles applicables et notamment les garanties de traçabilité dans la circulation des déchets du cabinet dentaire jusqu'à l'usine de traitement et retour vers les chirurgiens-dentistes.

Docteur Chabre, la rédaction vous remercie de nous avoir éclairés sur ce sujet

3- Les travaux des groupes :

Le groupe "Impact des installations d'incinérations" animé par Patrick BOISSEAU a terminé le guide méthodologique qui est consultable sur le site de l'ASTEE publications/bibliographie/guide/guide_02/accueil.asp et sur le site du MEDD.

Ce guide précise la méthode à suivre pour évaluer les risques sanitaires des installations nouvelles et en projet. Les préfets ont été informés de l'existence de ce guide et de la contribution de l'ASTEE par une lettre du ministère de l'écologie et du développement durable qui cite le groupe de travail de l'ASTEE.

Nous remercions tous les membres de ce groupe et en particulier son animateur pour la qualité du travail rendu.

Le groupe de travail "prélèvement" de la commission distribution de l'eau, animé par Sylvie Rauzy du Crecep, vient de terminer la rédaction d'un guide du prélèvement. Ce guide s'appuie sur le Code de la Santé Publique, Livre II, Titre II, Chapitre 1er, paru au J.O. des 26 et 27 mai 2003 qui fixe les nouvelles modalités du suivi sanitaire des eaux.

Dans le cadre de l'application de ce texte, une grande attention doit être portée à une éventuelle divergence dans les résultats d'analyses entre le contrôle sanitaire effectué par les DDASS et les laboratoires agréés, et la surveillance sanitaire du producteur d'eau. Chaque fois qu'un doute existe, des actions doivent être lancées pour en identifier la raison. En effet, les consommateurs s'intéressent de plus en plus à la qualité de l'eau distribuée et souhaitent avoir accès aux résultats des contrôles. De leur côté, les exploitants redoutent le discrédit qui pourrait résulter d'erreurs d'analyses sur l'efficacité des efforts qu'ils déploient au quotidien pour garantir une haute qualité de l'eau. Le développement de la normalisation des méthodes analytiques et la mise en œuvre de processus d'accréditation de laboratoires ont déjà largement contribué à améliorer la qualité des résultats analytiques et leur cohérence entre laboratoires.

Cependant, le résultat d'un contrôle dépend tout autant des modalités de prélèvement que du processus analytique. C'est ce qui a conduit l'ASTEE à chercher à préciser cet aspect en vue de renforcer la cohérence des pratiques utilisées dans le contrôle de la qualité de l'eau au robinet du consommateur, ainsi qu'à la production et à la ressource.

Nous avons le plaisir de vous faire part de la sortie prochaine de **ce guide du prélèvement qui paraîtra dans le TSM N° 1 de 2004** et nous remercions tous les membres du groupe de travail qui, en un an, ont pu mener à bien leur mission.

4- La vie des sections régionales :

La section régionale Lorraine Alsace a organisé, le mardi 18 novembre 2003, la visite du Centre de recherche - développement « VEGAS », à Stuttgart (D)

Le thème de cette visite technique concernait la maîtrise des pollutions d'aquifères et le traitement des sites. La visite a commencé par une présentation de VEGAS, qui peut se traduire par : Centre d'essais pour la réhabilitation des eaux souterraines et des sites contaminés. C'est une structure de l'Université de Stuttgart.

Ce centre est à la disposition des organismes de recherche, du secteur privé, des bureaux d'études et des collectivités, pour des travaux de recherche et développement sur la réhabilitation des sites pollués.

Les objectifs de ce centre sont la décontamination du sol et des eaux souterraines et le développement de méthodes d'investigation. Il dispose pour cela de moyens d'essais dans de grands bassins (vol. max 750 m3).

Les exposés ont été suivis par la présentation de la modélisation numérique avec des exemples d'application et par la visite du site et la présentation d'essais en cours:

L'action prioritaire consiste à décontaminer en favorisant l'extraction et la dégradation des produits polluants par l'utilisation d'agents chimiques de lavage dans les zones saturées en eau et de procédés thermiques pour des zones non saturées en eau.

Les nouvelles thématiques de VEGAS répondent à l'évolution des exigences concernant le traitement des sites contaminés : optimisation des durées et des coûts, bilan écologique, souvent en relation avec des mesures de construction et des aménagements urbains.

C'est ainsi qu'après la réussite des expériences au laboratoire et à l'échelle des grands bassins, les techniques innovatrices sont testées sur site en grandeur réelle.

Toutes les personnes du groupe ayant participé à cette visite ont été enthousiasmées par la qualité et l'intérêt des présentations et démonstrations.

5- Nos partenaires communiquent :

Sous le parrainage de la section régionale Lorraine Alsace de l'ASTEE, le Centre d'écologie végétale et d'hydrologie, UMR ENGEES ULP organise, **Le 22 janvier 2004**, un séminaire à l'ENGEES sur le thème de la Renaturation et de la Restauration des cours d'eau.

Cette journée, dont le programme vous parviendra très prochainement, est ouverte aux membres de la Section Régionale Lorraine Alsace de l'ASTEE .

L'inscription gratuite est à faire avant le 15 janvier auprès de Robert Haehnel à l'ENGEES :

1 quai Koch, BP 1039 F 67070-STRASBOURG CEDEX ; téléphone : 03 88 24 82 82.

Ou directement à : rhaehnel@engees.u-strasbg.fr.

l'AFNOR vient de créer un groupe ad hoc P16G / GAH 3 "Réhabilitation des réseaux d'assainissement" :

Sur les 250 000 km de réseaux de collecte des eaux usées plus de 10% doivent subir une réhabilitation. En terme de normalisation, les réflexions sur le thème "réhabilitation des réseaux d'assainissement" sont avancées au niveau européen avec :

- au comité technique CEN/TC165 "Assainissement", le redéploiement de la série de normes NF EN 752-1 à 7 dont la partie 5 porte sur la réhabilitation des réseaux
- des normes et projets sur les grandes techniques de rénovation à base de produits plastiques (chemisage, tubage, ...), EN 13566.

Au niveau français, aucune norme dans ce domaine mais des avis techniques, des guides, référentiels ou recueils de bonnes pratiques notamment le guide AGHTM publications/tsm/hors_series/accueil.asp

Les enjeux pour les acteurs français sont multiples et ont conduit à proposer la mise en place d'un groupe "réhabilitation" au sein de la commission AFNOR – P16G "réseaux d'assainissement", qui a pour mission de rédiger un projet de norme européenne sur la gestion et le contrôle des opérations de réhabilitation, et suivre les autres travaux normatifs "réhabilitation".

La commission de normalisation a confié l'animation du groupe P16G/GAH 3 à M. Jean-Michel BERGUE (DRAST – Ministère de l'Équipement), responsable à la DRAST du Projet National RERAU sur la réhabilitation des réseaux et animateur du groupe de travail "réhabilitation" de la commission "Assainissement" de l'ASTEE ex AGHTM.

Date cible : 6 mai 2004

Participants attendus des :

- Maîtres d'ouvrages et Maîtres d'œuvre
- Entreprises de T.P., sociétés spécialisées en réhabilitation
- Fabricants de produits pour l'assainissement, concepteurs de procédés de rénovation
- Laboratoires, centres techniques
- Membres ASTEE "Groupe de travail Réhabilitation", FSTT (Atelier 9), AFTES, RERAU, ...

Et pour en savoir, plus prendre contact avec :

Thierry BERGIER (AFNOR)

Tél : +33 (0)1 41 62 84 91

Fax : +33 (0)1 49 17 91 64

email : thierry.bergier@afnor.fr

La lettre de l'ASTEE

A.S.T.E.E.

83 avenue Foch

75761 PARIS

Cedex 16

Tél : 01 53 70 13 53

Fax : 01 53 70 13 40

e-mail : astee@astee.org